

MIS EN LIGNE LE

25 JUIN 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20240425-B2024-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-02-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 16 avril 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 15 Pouvoirs : 0
Votants : 15

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Michel PAQUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MENAT – MISE EN SEPARATIF ZONE OUEST DU BOURG

Pour mémoire, par une délibération en date du 14 mars 2024, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes avec la commune de Menat, pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées dans la partie Ouest du bourg de Menat, rue Saint Mencléc.

Cette convention prévoit que les marchés de travaux seront partagés en fonction de la nature des travaux réalisés, entre le réseau d'eaux pluviales (commune de Menat) et le réseau d'eaux usées (Syndicat de Sioule et Morge), chaque membre du groupement réglant les prestations sur les biens dont il est propriétaire.

En tant que coordinateur du groupement de commandes, le Syndicat de Sioule et Morge a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée.

Les travaux comprennent notamment :

- La pose d'un collecteur EU strict en PVC DN200 mm : 180 ml
- La pose d'un collecteur EP strict en PVC DN 315 mm : 75 mL
- La pose de 9 regards de visite PEHD EU et de 3 regards de visite PEHD EP
- La réfection de 17 branchements particuliers EU
- La réfection de 2 branchements particuliers EP + 2 grilles avaloirs

MIS EN LIGNE LE
23 MAR 2024

Les candidats avaient également l'obligation de répondre à la **prestation supplémentaire éventuelle (PSE)** suivante (l'acheteur se réservant le droit de commander ou non cette prestation) :

- La pose d'un collecteur EU strict en PVC DN200 mm : 40 ml supplémentaires
- La réfection de 7 branchements particuliers EU supplémentaires

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30
	1.2 - Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20
	1.3 – Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10
2 - Coût des prestations	2.1 - Prix d'investissement global	40

4 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 22 mars 2024 à midi :

- SADE à Clermont-Ferrand (63),
- BARBIERO à Désertines (03),
- ALZIN à Malicorne (03),
- COLAS France établissement MONTEIL TP à Saint Eloy les Mines (63).

Les bureaux d'études EGIS a procédé à l'analyse des offres.

Concernant le prix des prestations, conformément au règlement de la consultation, la comparaison s'effectue sur le prix global. Le montant des offres en € HT est reporté dans les tableaux ci-dessous :

Offres de base sans la PSE (estimation par le bureau d'études EGIS : 212 000,00 € HT) :

	Montant total € HT <i>(offre de base sans PSE)</i>	Note proposée /40	Ecart par rapport à l'offre la moins-disante	
			%	€ HT
SADE	277 783,40 €	28,51	28,70%	79 799,80 €
BARBIERO	206 821,10 €	38,29	4,30%	8 837,50 €
ALZIN	206 485,30 €	38,35	4,10%	8 501,70 €
MONTEIL BASE	199 333,60 €	39,73	0,70%	1 350,00 €
MONTEIL VARIANTE	197 983,60 €	40,00	-	- €

Offres de base + PSE :

	Montant total € HT <i>(offre de base avec PSE)</i>	Note proposée /40	Ecart par rapport à l'offre la moins-disante	
			%	€ HT
SADE	317 670,10 €	29,22	27,00%	85 613,10 €
BARBIERO	241 485,90 €	38,44	3,90%	9 428,90 €
ALZIN	240 123,00 €	38,66	3,40%	8 066,00 €
MONTEIL BASE	233 407,00 €	39,77	0,60%	1 350,00 €
MONTEIL VARIANTE	232 057,00 €	40,00	-	- €

Le bureau d'études propose le classement des offres suivant :

Classement n°1 – Offres de base sans la PSE :

		SADE	BARBIERO	ALZIN	MONTEIL BASE	MONTEIL VARIANTE	
		notes pondérées					
1. Valeur technique	1.1 Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30	30	30	27	28	
	1.2 Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20	20	20	20	19	
	1.3 Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10	10	1	6	8	
2. Prix d'investissement global	2. Prix des prestations	40	28,51	38,29	38,35	39,73	
	TOTAL	100	88,51	89,29	91,35	94,73	
<i>Classement général « BASE »</i>			5	4	3	1	

Classement n°2 – Offres de base + PSE :

		SADE	BARBIERO	ALZIN	MONTEIL BASE	MONTEIL VARIANTE	
		notes pondérées					
1. Valeur technique	1.1 Méthodologie et conditions de réalisation du marché, description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels	30	30	30	27	28	
	1.2 Description et garanties des équipements et matériaux proposés	20	20	20	20	19	
	1.3 Pertinence du planning d'exécution des différentes phases	10	10	1	6	8	
2. Prix d'investissement global	2. Prix des prestations	40	29,22	38,44	38,66	39,77	
	TOTAL	100	89,22	89,44	91,66	94,77	
<i>Classement général « BASE + PSE »</i>			5	4	3	1	

Il est proposé au Bureau Syndical de ne pas retenir la prestation supplémentaire dans le cadre du marché de travaux, l'intérêt technique de cette prestation étant insuffisant au regard du coût supplémentaire qu'elle induit et au regard des subventions mobilisables pour cette opération.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 25 avril 2024, la proposition de ne pas retenir la PSE et le classement des offres proposé par le bureau d'études n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de base sans la PSE de l'entreprise MONTEIL (MONTEIL BASE pour un coût de 199 333,60 € HT) et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas retenir la prestation supplémentaire dans le cadre du marché de travaux,
- **DECIDE** de retenir l'offre de base de MONTEIL pour un coût total de 199 333,60 HT, décomposé de la façon suivante :

Syndicat de Sioule et Morge (eaux usées) :	Commune de Menat (eaux pluviales) :
156 442,60 € HT	42 891,00 € HT

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 25 avril 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX

